

La CEEAC et la CEMAC s'engagent à accélérer leur fusion

Yaoundé (Cameroun) - Le secrétaire général de la Communauté Économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) vient de recevoir le mandat de soumettre, "au plus tard le 28 février 2013", la décision portant organisation et fonctionnement du Comité de pilotage de la rationalisation des Communautés Économiques Régionales en Afrique centrale (COPIL/CER) à la signature du président en exercice de la Communauté Économique et monétaire de la même sous-région (CEMAC). C'est l'une des principales résolutions prises à l'issue de la 2^e réunion dudit Comité de pilotage, qui s'est achevée vendredi dans la capitale camerounaise, Yaoundé.

S'agissant de l'examen des termes de référence des 12 domaines prioritaires d'harmonisation à laborer avec l'appui financier de la Banque africaine de développement (BAD), le COPIL/CER a relevé que la rationalisation consiste en l'harmonisation des projets et programmes entre les deux communautés Économiques. Les domaines à rationaliser, apprend-on, ont été répartis en trois phases en fonction de leurs délais d'exécution. Afin d'assurer la lisibilité des termes de référence, et en vue de faciliter l'évaluation des étapes parcourues, le Comité de pilotage a demandé au secrétariat technique mis sur pied à cet effet d'élaborer les différences composantes de chaque domaine en termes d'activités assorties d'un chronogramme de mise en œuvre. Par ailleurs, le budget initial de 300 millions FCFA pour le fonctionnement du COPIL/CER ainsi que de son secrétariat technique, a été reconduit. Cette réunion du COPIL prendra connaissance du rapport sur l'état d'avancement de l'intégration régionale dans la zone. Elle se penchera aussi sur les projets de plan d'action et de chronogramme d'activités du COPIL, de rationalisation des communautés Économiques régionales ainsi que sur le projet de décision conjointe CEEAC-CEMAC portant création et fonctionnement du secrétariat technique dudit comité. La CEEAC et la CEMAC ambitionnent, in fine, de parvenir à une seule communauté Économique au sein de la sous-région. Le premier organe créé, créé en octobre 1983 à Libreville (Gabon), a pour membres l'Angola, le Burundi, le Cameroun, la Centrafrique, le Congo, la République démocratique du Congo, le Gabon, la Guinée Equatoriale, Sao Tome & Principe et le Tchad. Il a pour objectifs la promotion et le renforcement d'une coopération harmonieuse, le développement dynamique, l'équilibre et auto-entretenu dans tous les domaines de l'activité Économique et sociale. La CEMAC, pour sa part, a pour membres le Cameroun, le Congo, le Gabon, la Guinée Equatoriale, la République Centrafricaine et le Tchad. Créée en 1994 à N'Djamena, elle ambitionne de promouvoir l'intégration Économique de ses États membres, à travers la création d'un marché commun basé sur la libre circulation des personnes, des biens, des capitaux et des services, la gestion de leur monnaie commune (le franc CFA) et l'harmonisation de leurs politiques et législations.